

ARRETE N° 2012/12

**ARRETE DESIGNANT
LES MEMBRES DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE
«DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE »**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Vu la délibération n°1.4 du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2011 relative à la création de la commission « développement durable, environnement et cadre de vie »,

Vu la délibération n° 1.1 du Conseil Municipal en date du 30 mai 2011 créant la commission extra municipale « développement durable, environnement et cadre de vie »,

Considérant que la commune de Corbeil-Essonnes a décidé de s'engager sur la voie du développement durable,

Considérant que toute politique de développement durable est basée sur la transversalité et la concertation,

Considérant que la commission extra municipale « développement durable, environnement et cadre de vie » a été créée afin de favoriser et de renforcer la concertation et aura pour vocation d'examiner les questions liées au développement durable sur le territoire communal,

Considérant que la délibération n°1.1 du Conseil Municipal susvisée créant la commission prévoit que celle-ci est composée ainsi que suit :

- Président : le Maire,
- Vice-Président : l'adjointe au Maire, Vice-Présidente de la commission « développement durable, environnement et cadre de vie »
- Les élus membres de la commission « développement durable, environnement et cadre de vie »
- Huit personnes non membres du Conseil Municipal, soit représentantes d'associations spécialisées en environnement, social ou économie, soit personnalités compétentes en développement durable ou en l'une de ses composantes.

Considérant qu'il convient de désigner nommément les membres de la commission extra municipale urbanisme,

Transmis en Préfecture
Pour contrôle de Légalité
le 13 JAN. 2012

Tous les courriers sont à adresser à Monsieur le Maire

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la commission, conformément à la délibération n°1.1 susvisée, les élus suivants :

- Jean Pierre BECHTER, Président de la commission,
- Frédérique GARCIA, Vice-Présidente de la commission,
- Jean-François BAYLE,
- Cristela de OLIVEIRA
- Martine BOUIN
- Sylvain DANTU
- Mohamed MEZOUE
- Carla DUGAULT
- Fabrice THEPIN

Article 2 : Sont nommés membres de la commission les représentants d'associations spécialisées en environnement, social ou économie, ou personnalités compétentes en développement durable ou en l'une de ses composantes :

- Claude COMBRISSE, « Expert Energie »,
- Martine SOAVI, « les riverains du boulevard J. Kennedy »,
- Claude BRETEAU, « mémoire et patrimoine vivant de Corbeil-Essonnes »,
- Nathalie MARTINS, « Robinson fait son panier »,
- Pierre MICHEL, « Corbeil-Essonnes Environnement »,
- Cécile CORDINA, « AICE »,
- Irène NORMAND, « les riverains de Robinson »,
- René OBAM NLONG, « Corbeil Biodiversité ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés du Maire, au recueil des actes administratifs, affiché et transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée aux intéressés.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 12 JAN. 2012

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité la transmission du présent arrêté au Sous
Préfet de Corbeil-Essonnes.

La notification du présent arrêté à Ma. Pierre Michel

rend cet acte exécutoire.

Informe Ma. Pierre Michel

que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la
présente notification.

Notifié le 17 JAN. 2012

Signature :

LE MAIRE
Jean-Pierre BECHTER

le 13 JAN. 2012



Corbeil-Essonnes-Environnement
(CEE)

Association déclarée N° W912.001630,
créée en 1983

13, rue du 14 juillet - Corbeil Essonnes

<http://www.confluence-91.org> et

<http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>

courriel : confluence91@orange.fr

Corbeil-Essonnes, le 3 février 2012

Objet : Participation de l'association « Corbeil-Essonnes-Environnement » à la commission extra-municipale « Développement durable, environnement et cadre de vie »

Monsieur le Maire,

C'est avec plaisir que je vous confirme la participation de l'association « Corbeil-Essonnes-Environnement » à la commission extra-municipale « Développement durable, environnement et cadre de vie ».

Je vous communique les noms des deux représentants de l'association qui participeront aux réunions de la commission : Mme Hélène Pavamani & M. Gérard Cutzach, tous deux membres du conseil d'administration de l'association et qui ont toutes facilités pour s'appuyer sur les autres membres du conseil d'administration.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

Pour CEE, le président

Pierre Michel